

## PROJET DE RÈGLEMENT N° 383-11-2024

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE McMASTERVILLE

---

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-11-2024

modifiant le règlement sur le lotissement numéro 383-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'abroger les dispositions portant sur les zones R-33 à R-40 et MXT-6 et afin d'introduire des dispositions concernant la zone IND-1

---

Adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de McMasterville tenue à 19 heures, le 19 août 2024, à laquelle étaient présents Son Honneur le maire, monsieur Martin Dulac, ainsi que les conseillères et les conseillers :

Monsieur Jean-Guy Lévesque  
Monsieur Frédéric Lavoie

Madame Magalie Taillon  
Monsieur François Jean

Madame Tanya Czinkan, conseillère, ainsi que Monsieur Robert Pelletier, conseiller, sont absents de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

CONSIDÉRANT le pouvoir de la Ville conféré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT le projet de règlement 32-24-40 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement révisé, afin d'agrandir l'affectation industrielle de type 1 IND1-5, à même l'aire d'affectation multifonctionnelle MTF-3, à McMasterville, et prévoir le cadre d'aménagement applicable à cette aire d'affectation adopté à la séance ordinaire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 16 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les dispositions de son règlement de lotissement afin d'abroger les dispositions portant sur les dimensions minimales des lots pour les zones R-33 à R-40 et MXT-6 et afin d'introduire des dispositions concernant la zone IND-1, le tout, afin de permettre un usage industriel sur une portion du territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné par \_\_\_\_\_, conseiller(e), lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent avoir reçu avant la présente séance le projet de règlement numéro 383-11-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ce projet de règlement;

Le conseil municipal adopte les modifications suivantes au Règlement 383-00-2008, incluant ses règlements de modifications;

**ARTICLE 1**

Le tableau de l'article 4.1 est modifié par :

- a) Le retrait des lignes relatives aux zones R-33, R-34, R-35, R-36, R-37, R-38, R-39, R-40 et MXT-6;
- b) L'ajout de la ligne IND-1 à la fin du tableau et qui se lit comme suit :

IND-1	Tout usage	2 000	25	50
-------	------------	-------	----	----

**ARTICLE 2**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

« ADOPTÉ à la séance ordinaire du 19 août 2024 ».

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard

---

Avis de motion :	19 août 2024
Adoption du projet de règlement :	19 août 2024
Assemblée publique de consultation	
Adoption du règlement	
Approbation M.R.C.V.R. :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

---